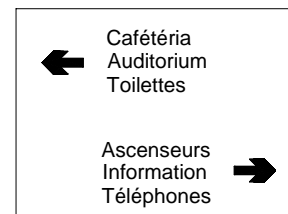
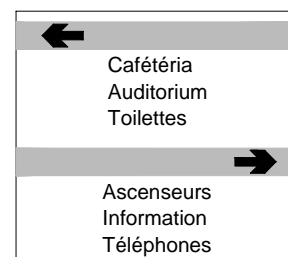
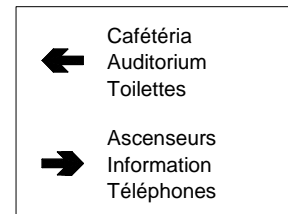


# Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

## 6 SIGNALISATION

### 6.1 Concept de base

- M M** □ Prévoir une signalisation comportant quatre types d'information :
- **Orientation** : plan qui donne un aperçu de l'ensemble du bâtiment et répertoire d'étage qui indique les principaux locaux et installations. Le plan informe l'usager de sa position et lui permet de s'orienter :
    - installer le plan de façon à ce qu'il corresponde à l'orientation géographique des lieux;
  - **Direction** : informations guidant les usagers vers les locaux et les installations du bâtiment (**Illustration 1**):
    - favoriser le regroupement par thèmes, départements, étages, etc.; éviter les longues listes et se limiter à trois désignations par groupe;
    - utiliser le modèle de flèches décrit à la norme ISO - recommandation 7001;
  - **Identification** : informations correspondant à un local ou à une installation (numéro du local, désignation de l'occupant, signaux d'avertissement, etc.);
  - **Informations générales** : toute autre information nécessaire aux usagers (heures de service, renseignements sur la sécurité, etc.).
- M M** □ Concevoir et installer la signalisation visuelle, tactile et sonore de façon à ce qu'elle soit facile à lire, à comprendre et à repérer:
- favoriser les informations simples, brèves, claires et cohérentes;
  - utiliser les flèches de façon systématique et cohérente et les accompagner d'un message écrit lorsqu'il peut y avoir ambiguïté.
- M M** □ Présenter la signalisation de façon uniforme partout dans le bâtiment: emplacement, forme, symboles, lettrages, etc.
- M R** □ Identifier certaines installations (escalier, téléphone, toilette, etc.) par leur pictogramme accompagné de la dénomination (**Illustration 2**).
- M M** □ Fournir un éclairage suffisant et uniforme, sans contre-jour, ombrage ni éblouissement (**Fiche 7: Éclairage**).
- R R** □ Faciliter le repérage et l'orientation des usagers :
- choisir des couleurs distinctes pour identifier les zones ou les étages d'un bâtiment;
  - tracer une ligne contrastante au sol pour indiquer le parcours à suivre :
    - lorsqu'il y a plusieurs destinations possibles, la couleur des lignes au sol doit correspondre aux couleurs figurant aux panneaux de signalisation.



Exemples de signalisation indiquant la direction

Illustration 1



Femmes



Illustration 2

# Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

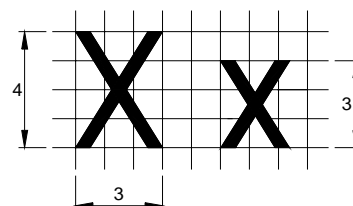
Construction neuve  
Rénovation

## 6.2 Signalisation visuelle

- M M** □ La couleur des caractères ou des pictogrammes doit permettre un contraste d'au moins 70% avec la couleur du panneau. Le caractère blanc sur fond foncé permet en général une meilleure perception (Illustration 3) (Fiche 8 : Couleur/contraste).
- M M** □ La couleur du panneau doit permettre un contraste d'au moins 70% avec la couleur du mur adjacent. Si le contraste est insuffisant, une bordure de couleur, d'une largeur équivalente à 10% de la largeur du panneau, peut permettre d'obtenir le contraste recherché.
- M M** □ Le fini du panneau doit être mat (coquille d'œuf), sans reflet.
- M M** □ Des polices de caractères simples et réguliers doivent être utilisées, par exemple : Helvetica, Univers 55, Avant garde, Arial, etc.;
- pour un seul mot : utiliser uniquement les caractères majuscules;
  - pour un groupe de mots : utiliser les caractères majuscules et minuscules.
- La lettre « X » majuscule sert de référence pour déterminer le rapport entre la largeur et la hauteur des caractères. Le rapport doit (Illustration 4):
- être entre 3:5 et 1:1;
  - de préférence, être de 3:4.
- M M** □ La lettre « X » sert aussi de référence pour déterminer le rapport entre la hauteur des caractères minuscules et la hauteur des caractères majuscules. Ce rapport doit être d'au moins 3:4 (Illustration 4).
- M M** □ Le rapport entre la largeur du trait et la hauteur du caractère doit être entre 1:5 et 1:10 (Illustration 5).
- M M** □ Les polices ayant un espacement large entre les caractères offrent une meilleure lisibilité.
- M M** □ La hauteur des caractères doit être déterminée en fonction de la distance prévue entre le lecteur et la signalisation (distance de lecture). Par exemple, pour (Tableau 1):
- un corridor: entre 50 et 100 mm;
  - un répertoire d'étage: entre 15 et 25 mm;
  - l'entrée principale du bâtiment: au moins 150 mm.
- M M** □ Lorsque l'affichage est électronique, la hauteur minimale des caractères doit être augmentée d'au moins 35%.



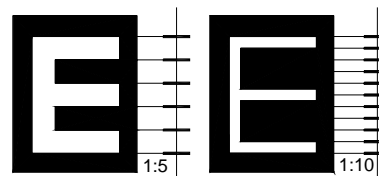
Illustration 3



Rapport Largeur / Hauteur

Rapport Hauteur minuscule /  
Hauteur majuscule

Illustration 4



Rapport Largeur du trait / Hauteur du caractère

Illustration 5

Distance de lecture maximale	Hauteur minimale des caractères
9,00 m (30')	300 mm (12")
6,00 m (20')	200 mm (8")
4,60 m (15')	150 mm (6")
3,00 m (10')	100 mm (4")
2,30 m (7'6")	75 mm (3")
1,50 m (5')	50 mm (2")
0,76 m (30")	25 mm (1")

**Tableau 1 :**  
Hauteur minimale des caractères en fonction de la distance de lecture.

# Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

Construction neuve  
Rénovation

M R

## 6.3 Signalisation tactile

❑ La signalisation visuelle identifiant un local (auditorium, toilettes, etc.) ou une installation (escalier, téléphone, etc.) doit également être perceptible par le toucher.

R R

❑ Les caractères « Helvetica », gras, sans sérifs ou bâtons offrent une bonne lisibilité, à la fois tactile et visuelle.

M M

❑ La signalisation à la fois visuelle et perceptible par le toucher doit (Illustration 6) :

- avoir un relief de 1 mm à 1,5 mm;
- avoir une hauteur entre 15 mm et 50 mm;
- avoir une largeur de trait entre 10% et 15% de la hauteur;
- avoir des contours légèrement arrondis.

M R

❑ Une transcription braille de la signalisation visuelle peut être ajoutée. Elle doit être alignée à gauche, sous les caractères en relief (Illustration 6) :

- pour 1 à 10 mots, transcription en braille intégral;
- pour 10 mots et plus, transcription en braille abrégé.

M M

❑ Sous un pictogramme, la signalisation en relief et la transcription braille doivent être centrées (Illustration 2).

R R

❑ Un plan du bâtiment accessible en mode tactile peut être présenté sous plusieurs formes : maquette, panneau incliné placé près de l'entrée principale, carte tactile disponible au comptoir d'accueil, etc.



Illustration 6

R R

❑ La signalisation sonore peut compléter la signalisation visuelle et la signalisation tactile.

R R

❑ Différents systèmes de signalisation sonore peuvent être utilisés :

- poste téléphonique;
- haut-parleur (réservé aux informations essentielles);
- message pré-enregistré activé par bouton-poussoir;
- cassette pré-enregistrée;
- technologies opérant sur fréquence radio ou lumière infrarouge : « système MF », « Talking signs », etc.

M M

## 6.5 Emplacement

❑ L'information reliée à l'orientation générale (plan d'ensemble, répertoire d'étage) doit être placée près de l'entrée principale et, à chaque étage, à proximité de l'ascenseur ou de l'escalier (Illustration 7).

M M

❑ Le plan doit être affiché de façon conforme à l'orientation géographique du bâtiment.

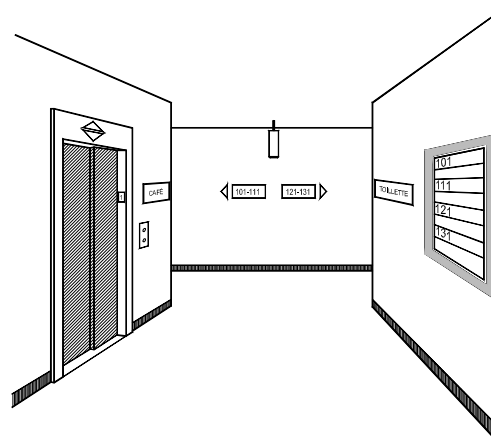


Illustration 7

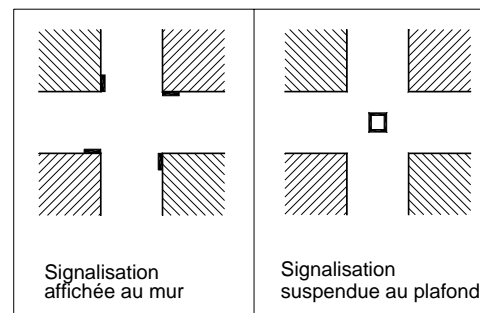


Illustration 8

# Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

Construction neuve  
Rénovation

M R

## 6.5 Emplacement (suite)

- ❑ Le plan peut être placé :

  - sur une surface verticale;
  - sur un poteau (**Fiche 3 : Circulation horizontale intérieure**);
  - sur un panneau incliné et doit (**Illustration 9**) :
    - être à une hauteur d'au moins 860 mm et d'au plus 1120 mm;
    - avoir une inclinaison d'au moins 45 degrés et d'au plus 60 degrés, pour faciliter la lecture tactile;
    - avoir une base repérable par la canne blanche (barres horizontales à au plus 680 mm du sol);
    - avoir une base dégagée en façade sur une hauteur de 680 mm et une largeur d'au moins 760 mm.

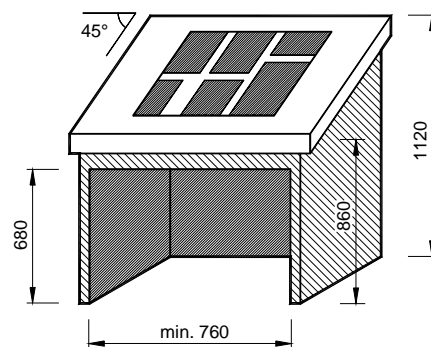


Illustration 9

M M

- ❑ L'éclairage doit être suffisant et uniforme sur tout le plan, sans contre-jour, ombrage ni éblouissement.

M M

- ❑ L'information concernant la **direction** doit se retrouver à tout endroit stratégique, tels qu'aux points de décision le long d'un parcours. Elle doit être répétée à intervalles réguliers pour les longs parcours (**Illustrations 7 et 8**) :

- le panneau doit être perpendiculaire à la ligne de déplacement et peut être :
  - affiché au mur, le centre à une hauteur de 1500 mm du sol;
  - en saillie : le bas à une hauteur d'au moins 1980 mm du sol (**Illustration 10**);
  - suspendu au plafond : le bas à une hauteur d'au moins 1980 mm du sol.

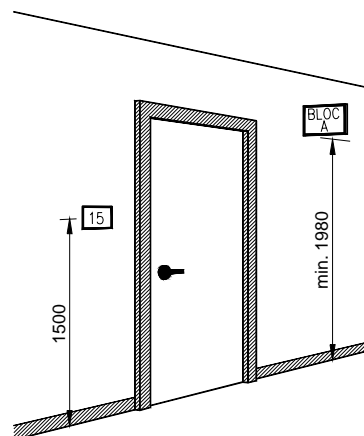


Illustration 10

M M

- ❑ Dans les cages d'escalier, une signalisation doit être placée au palier de chaque étage, indiquant le numéro de l'étage (**C**).

M M

- ❑ L'information concernant l'**identification** (numéro du local, de l'étage, etc.) doit offrir une bonne lisibilité, à la fois visuelle et tactile. Elle doit être affichée :

  - au mur côté poignée, à 150 mm du cadre de la porte, le centre du panneau à une hauteur de 1500 mm du sol (**Illustration 10**);
  - sur la porte s'il est impossible de la placer au mur;
  - au mur à droite, pour une porte à deux vantaux.

### Fiches disponibles :

- No 1 Accès extérieur
- No 2 Entrée et Vestibule
- No 3 Circulation horizontale intérieure
- No 4 Escalier
- No 5 Ascenseur
- No 6 Signalisation
- No 7 Éclairage
- No 8 Couleur / Contraste

inlb

Institut Nazareth  
& Louis-Braille

Tél. : (450) 463-1710

SOCIÉTÉ LOGIQUE

consultation en aménagement et  
promotion du concept d'accessibilité universelle

Tél. : (514) 522-8284

